



Peut on engager la responsabilité d'un autoentrepreneur ?

Par evaaam

Bonsoir,

Ma mère a pris un rdv sur une plate-forme d'un autoentrepreneur certifié sur internet, et a payé 65? pour une consultation qui devait être « rapide ». Ils ont convenu d'un rdv mais le professionnel a décalé. Cependant, à la deuxième date, l'appel n'a pas eu lieu à l'heure du rdv et l'entrepreneur dit que le rdv est le 21 alors que ma mère a posé 2 fois sa journée au travail pour une date factice. Elle lui a renvoyé par message la preuve de la date du rendez-vous et elle n'a pas eu d'excuses ou de remboursement mais la personne lui a imposé une nouvelle date « ou rien ». Peut-on faire quelque chose ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un autoentrepreneur ? quelle activité ? certifié par qui ?

Il y a plein de charlatans sur internet ...

Vous pouvez le signaler à la DGCCRF :

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]